

Un pacte d'avenir avec les professionnels de santé

Notre système de santé demeure envié dans le monde entier et les Français y sont particulièrement attachés. Pourtant, la droite n'a de cesse de vouloir défaire ce système solidaire et performant.

L'accès aux soins se dégrade pour de nombreux concitoyens, peu d'initiatives ont été prises pour préparer l'avenir et les conditions de travail des professionnels de la santé s'en ressentent.

La loi HPST ne permet pas d'apporter des solutions au développement des déserts médicaux, ni aux nouvelles aspirations des personnels soignants. Les crises démographiques et sociales des professions sanitaires sont traitées de façon bureaucratique, démagogique et inefficace.



La santé n'est pas un service comme un autre, c'est un droit fondamental qui ne peut pas être confié au marché.

Martine Aubry s'engage à lutter contre toutes les inégalités d'accès aux soins, notamment : mettre fin aux déserts médicaux d'ici 2017, mettre un coup d'arrêt aux renoncements aux soins de nos concitoyens pour des raisons financières et centrer davantage le système de soins sur la prévention pour qu'il n'y ait plus de telles différences d'espérance de vie entre un fils d'ouvrier et un fils de cadre. Elle s'engage aussi à lutter contre la paupérisation de l'hôpital public et la dégradation des conditions de travail des professionnels. Pour cela, elle propose un nouveau pacte aux professionnels de santé :

- Pour déployer des maisons de santé sur tout le territoire qui offriront aux professionnels de santé d'autres modes d'exercice que le seul cadre libéral et de nouvelles modalités de rémunération qui leur permettront de prendre le temps pour les patients qui en ont besoin. Il faut aller largement au-delà des « maisons de santé Sarkozy » et assurer un véritable service public des soins de proximité ;
- Pour modifier les règles de financement de l'hôpital public afin de prendre en compte ses missions et mettre un terme à la politique de convergence tarifaire public-privé, qui est la négation même des spécificités du service public.
- Pour améliorer les conditions de travail des personnels hospitaliers, notamment en mettant fin à la politique aveugle de suppression d'emplois en réorientant les moyens pour l'excellence de l'hôpital public.

Les 9 et 16 octobre 2011 je vote Martine AUBRY aux Primaires citoyennes !

Qui peut voter ?

Tous les citoyens français inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre 2010. Le jour du vote, il suffit de s'acquitter d'une participation aux frais d'organisation de 1 € minimum et de signer une charte d'adhésion aux valeurs de la gauche. Pourront également voter tous les mineurs ayant 18 ans au moment de la Présidentielle, ainsi que les mineurs et les étrangers adhérents du PS ou du MJS. Des modalités de vote existent pour les Français qui résident à l'étranger.

Comment ça marche ?

Les Primaires auront lieu les dimanches 9 et 16 octobre. Une convention d'investiture et de rassemblement se tiendra à l'issue du scrutin.

Où voter ?

Un site dédié, lesprimairescitoyennes.fr, vous permettra de trouver votre bureau de vote.

Faites un don pour la campagne de Martine AUBRY:

Les dons doivent être adressés par chèque à l'ordre de l'AFPCMA à :
AFPCMA 25, rue Buffon 75005 PARIS

Les dons à l'AFPCMA ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées (dans la limite de 20 % du revenu imposable). Par exemple en donnant 75 euros, vous pourrez déduire 50 euros de votre imposition sur vos revenus 2011.

* Conformément à la loi, seuls sont autorisés les dons d'une personne physique, dans la limite d'un plafond de 7500 euros.